

Lectures complémentaires

Auer, Daniel. « Language Roulette – the Effect of Random Placement on Refugees' Labour Market Integration ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 44, no 3 (2018): 341-62.

Hainmueller, Jens, Dominik Hangartner, and Duncan Lawrence. « When Lives Are Put on Hold: Lengthy Asylum Processes Decrease Employment among Refugees ». *Science Advances* 2, no. 8 (2016).

Hatton, Timothy J. « Refugees and Asylum Seekers, the Crisis in Europe and the Future of Policy ». *Economic Policy* 32, no. 91 (2017): 447-496.

Marbach, Moritz, Jens Hainmueller, and Dominik Hangartner. « The long-term impact of employment bans on the economic integration of refugees ». *Science Advance* 4, no 9 (2018).

Slotwinski, Michaela, Alois Stutzer, and Roman Uhlig. « Are Asylum Seekers More Likely to Work with More Inclusive Labor Market Access Regulations? ». *WWZ Discussion Paper*, no. 2018/08 (2018).

Wichmann, Nicole, Michael Hermann, Gianni D'Amato, Denise Efionayi-Mäder, Rosita Fibbi, Joanna Menet et Didier Ruedin. « Les marges de manoeuvre au sein du fédéralisme: La politique de migration dans les cantons ». Berne: Commission fédérale pour les questions de migration CFM, 2011.



L'impact économique de la nouvelle migration et des mesures d'intégration

Projet du « nccr – on the move »
Alois Stutzer, Université de Bâle

De nombreux gouvernements sont confrontés au défi d'élaborer des politiques qui favorisent l'intégration des immigrant-e-s et qui soutiennent la cohésion sociale des communautés hôtes. Dans notre projet, nous abordons deux questions générales: dans quelle mesure l'ouverture de l'accès au marché du travail et le droit de vote des immigrant-e-s favorisent-ils leur intégration économique et politique? Et quels sont les liens entre la présence des immigrant-e-s et des étrangers en général, les attitudes à leur égard et les préférences politiques des citoyens en matière de migration?

Contact pour en bref #11: Alois Stutzer, Professeur d'économie politique, Université de Bâle, alois.stutzer@unibas.ch

Le « nccr – on the move » est le Pôle de recherche national (PRN) consacré aux études sur la migration et la mobilité. Il s'est donné pour objectif de mieux comprendre l'interaction entre migration et mobilité et les phénomènes qui y sont liés en Suisse et au-delà. Il réunit des domaines de recherche relevant des sciences sociales, de l'économie et du droit. Géré par l'Université de Neuchâtel, le réseau inclut quatorze projets de recherche de dix universités suisses, soit les Universités de Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel et Zurich, ainsi que l'EPF de Zurich, le Graduate Institute de Genève, la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et la Haute Ecole Spécialisée du nord-ouest de la Suisse.

« en bref » fournit des réponses à des questions actuelles dans le domaine des migrations et de la mobilité – sur la base des résultats de la recherche qui ont été élaborés dans le cadre du « nccr – on the move ». Les auteur-e-s assument la responsabilité de leurs analyses et leurs arguments.

Contact pour la série: Aldina Camenisch, responsable du transfert de connaissances, aldina.camenisch@nccr-onthemove.ch

nccr →
on the move

National Center of Competence in Research –
The Migration-Mobility Nexus
nccr-onthemove.ch

Université de Neuchâtel,
Rue Abram-Louis-Breguet 2,
2000 Neuchâtel, Suisse

nccr →
on the move

National Center of Competence in Research –
The Migration-Mobility Nexus
nccr-onthemove.ch

Michaela Slotwinski et Alois Stutzer

L'accès ouvert au marché du travail augmente-t-il le taux d'emploi des requérant-e-s d'asile?

en bref #11, Janvier 2019

FNSNF

FONDS NATIONAL SUISSE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les Pôles de recherche nationaux (PRN) sont
un instrument d'encouragement du Fonds national suisse

Messages aux décideuses et décideurs

Le taux d'emploi des requérant-e-s d'asile avec un statut N est notablement plus élevé dans les cantons avec un marché du travail ouvert.

Les requérant-e-s d'asile dont la langue d'origine est plus proche de celle du canton d'attribution profitent le plus d'un marché du travail ouvert.

Un accès ouvert au marché du travail peut contribuer à réduire la dépendance des requérant-e-s d'asile de l'aide sociale. D'après les résultats de l'enquête actuelle, rien n'indique que cela rendrait la Suisse plus attractive pour les réfugié-e-s. Toutefois, des recherches supplémentaires sont requises.

Ce que nous entendons par ...

... taux d'emploi

Cet indice reflète le rapport entre le nombre de requérant-e-s d'asile salarié-e-s et le nombre total de requérant-e-s d'asile, avec et sans emploi.

... requérant-e-s d'asile avec statut N

Conformément au Secrétariat d'Etat aux migrations, il s'agit de « personnes qui ont déposé une demande d'asile en Suisse et font l'objet d'une procédure d'asile. Durant cette période, elles disposent en principe d'un droit de résidence en Suisse. Les requérant-e-s sont habilité-e-s, dans certaines circonstances, à exercer une activité lucrative. »

La politique d'asile nécessite différentes décisions politiques. Les cantons décident au moins en partie du degré d'ouverture de leur marché du travail, après l'interdiction initiale de travail de trois mois, de la rapidité d'approbation des demandes de permis de travail ou comment les revenus éventuels sont comptabilisés dans les prestations sociales. Nos recherches montrent que la configuration de l'accès au marché est déterminante pour le taux d'emploi des requérant-e-s d'asile.

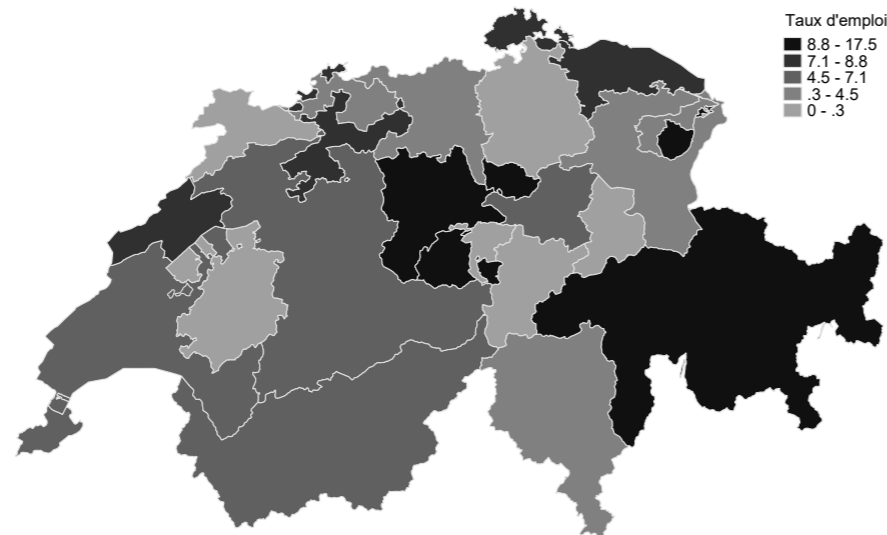
Le taux d'emploi des requérant-e-s d'asile possédant un statut N, c'est-à-dire les requérant-e-s d'asile dont la demande est encore en clarification, varie considérablement d'un canton à l'autre. L'illustration 1 montre que le taux d'emploi des personnes aptes au travail variait entre 0 % dans les cantons de Glaris, du Jura, de Nidwald et d'Uri et 17,5 %, respectivement 15,2 %, dans les cantons des Grisons et d'Obwald en avril 2018.

« Le taux d'emploi des requérant-e-s d'asile aptes au travail possédant un statut N varie entre 0 % dans les cantons de Glaris, du Jura, de Nidwald et d'Uri et 17,5 % dans le canton des Grisons. »

La différence de configuration de l'ouverture au marché influence le taux d'emploi

Les différences ne sont néanmoins pas seulement importantes au niveau des taux d'emploi. Les cantons se distinguent également concernant l'ouverture de leur marché du travail aux requérant-e-s d'asile. Une enquête menée par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) à Neuchâtel a documenté ces différences cantonales. Sur la base des données récoltées par le SFM, nous avons tenté de déterminer s'il existe une corrélation systématique entre l'ouverture du marché du travail et l'occupation des requérant-e-s d'asile ou si d'autres facteurs sont responsables des différences dans les taux d'emploi. Les résultats montrent que les différentes réglementations ont un impact notable sur le taux d'emploi des requérant-e-s d'asile. Dans les cantons où il n'existe pas d'interdiction de travail prolongée, où l'occupation n'est pas restreinte à des secteurs sélectionnés, où le processus

Illustration 1 : Taux d'emploi des requérant-e-s d'asile aptes au travail par canton en avril 2018



Source des données : Secrétariat d'Etat aux migrations

d'octroi d'un permis de travail est court et simple et où aucune déduction supplémentaire n'est effectuée pour un éventuel revenu, les requérant-e-s d'asile sont nettement plus nombreux-euses à travailler. Il existe une différence de 11 % en matière de taux d'emploi entre les régimes les plus ouverts et les plus restrictifs. Ces données se rapportent à l'année 2011, lorsque le taux d'emploi moyen des requérant-e-s d'asile à l'échelle suisse se situait à 8,4 %.

Les réglementations du marché du travail ont un impact sur le taux d'emploi

Comme les requérant-e-s d'asile ne peuvent pas choisir leur lieu de résidence et que le canton de séjour leur a été attribué de manière aléatoire durant la période sous revue, il n'est pas possible de conclure que les requérant-e-s d'asile possédant différentes qualifications privilégient certains cantons de la Suisse. L'analyse statistique montre en outre que ni la situation locale du marché du travail ni la structure du marché ne permettent d'expliquer les différents taux d'emploi. De plus, l'effet de l'accès ouvert au marché du travail existe indépendamment de l'étendue des prestations sociales et de l'utilisation des programmes d'intégration. La configuration des prestations sociales ne livre en elle-même aucune explication concernant les différences de taux d'emploi. Pris isolément, les programmes d'intégration semblent par ailleurs liés à des effets légèrement négatifs sur la participation au marché du travail. Ces effets se feront sentir à court terme, car les requérant-e-s d'asile participant à des programmes d'intégration ne seront pas disponibles pour le marché du travail.

« Ni la situation locale du marché du travail, ni la structure du marché du travail ou l'étendue des prestations sociales ne peuvent expliquer les différents taux d'emploi. »

La proximité linguistique est propice à l'accès au marché du travail

Un accès ouvert au marché du travail aide surtout les requérant-e-s d'asile dont la langue d'origine est proche de la langue principale du canton d'attribution. L'illustration 2 montre que le taux d'emploi des requérant-e-s d'asile augmente fortement avec les connaissances linguistiques pertinentes dans le cas d'une ouverture du marché du travail. Pour le quartile des groupes de requérant-e-s d'asile présentant la plus grande distance linguistique, le taux d'emploi ne connaît qu'une faible augmentation, même dans le cas d'une ouverture complète. Ce résultat confirme les connaissances actuelles, qui ont par exemple été formulées par Auer, indiquant que la proximité linguistique facilite fortement l'accès à l'emploi. Un poids important est donc accordé, selon nous, à juste titre à l'apprentissage des langues dans l'Agenda Intégration décidé il y a peu par la Confédération et les cantons.

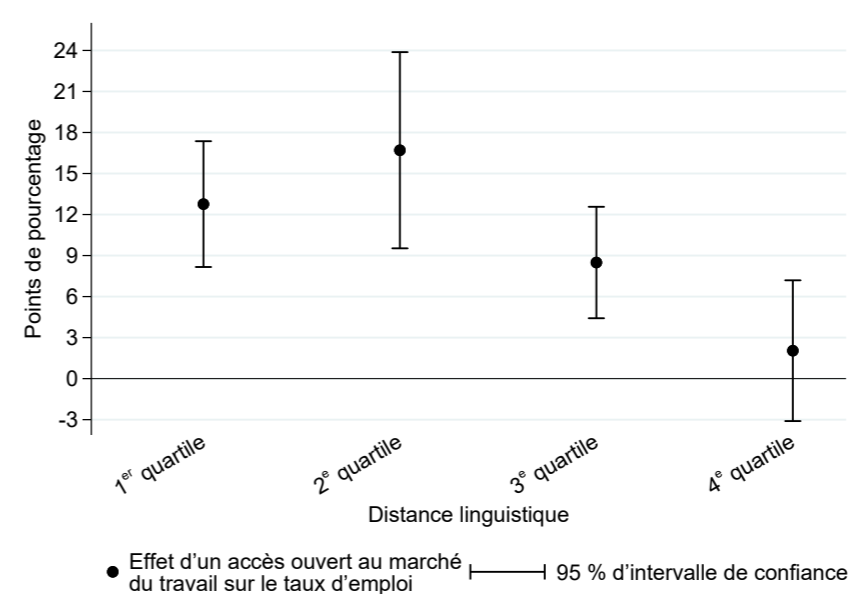
Intégration précoce au marché du travail importante

Le principal constat reste cependant que les taux d'emploi faibles soient entraînés non seulement par les qualifications éventuellement manquantes

ou non reconnues des requérant-e-s d'asile, mais aussi par les obstacles réglementaires. Les décisions politiques cantonales jouent un rôle déterminant à cet égard, créant un rapport de tension au moins à l'échelle nationale. On exige, d'une part, que les requérant-e-s d'asile doivent moins dépendre de l'aide sociale et subvenir davantage eux-mêmes à leurs besoins. Cette exigence peut être satisfaite par un accès plus ouvert au marché du travail. D'autre part, on craint que cela puisse attirer de nombreux-euses requérant-e-s d'asile supplémentaires en Suisse. La recherche actuelle ne permet pas de confirmer une telle tendance. Toutefois, ce dernier aspect doit encore faire l'objet de recherches additionnelles. Il nous semble important de relever que l'accès tardif au marché du travail constitue une opportunité manquée dans le cas des requérant-e-s d'asile qui bénéficieront très probablement du statut de réfugié-e-s. D'autres études, telles que celles corédigées par Hainmüller et Marchbach, ont permis de prouver que l'intégration précoce au marché du travail possède une influence positive sur l'occupation à long terme. La diversité fédérale dans le domaine du système d'asile suisse permet ainsi de tirer quelques enseignements.

« L'accès tardif au marché du travail est une opportunité manquée dans le cas des requérant-e-s d'asile qui bénéficieront très probablement du statut de réfugié-e-s. »

Illustration 2 : Effet d'un marché du travail ouvert sur le taux d'emploi des requérant-e-s d'asile, compte tenu de la proximité linguistique avec le canton d'attribution



Remarques : effets pour la moyenne des années 2011-2014. La proximité linguistique des requérant-e-s d'asile par rapport au canton hôte est répartie dans quatre groupes de même taille. Le quatrième quartile présente la plus grande distance linguistique. Exemples de lecture : pour les requérant-e-s d'asile provenant de pays présentant une distance linguistique relativement faible par rapport à la langue principale dans leur canton de séjour (1^{er} quartile), le taux d'emploi est supérieur de 12 points de pourcentage lorsque le marché du travail est ouvert. Les requérant-e-s d'asile provenant de pays dont la langue présente une grande différence par rapport à celle du canton de séjour (4^e quartile) n'atteignent pas de taux d'emploi plus élevé dans les cantons où le marché du travail possède une réglementation ouverte.